

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du mardi 8 février 2022 à 18h30**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude -
Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme GAURENNE sylvie

Secrétaire de séance : M. ECHARD Vincent

Date de convocation : 2/02/2022

Preamble : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

• **Participation financière de la commune au SIAEPA,**

Le Maire expose la délibération prise par le SIAEPA, le 19/01/2022, relative à la participation financière des communes membres pour l'année 2022, qui fixe cette dernière à 25 €/habitant, population DGF.

La participation pour la commune de Saint Pierre Dels Forcats s'élève à 20 025 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

La délibération 2021-044 adoptée par le SIAEPA le 27 octobre 2021 fixe la répartition des frais d'investissement du SIAEPA, entre la commune concernée et le SIAEPA. Le syndicat propose que, pour tous les travaux d'investissement sous-traités, concernant le renouvellement de réseaux d'eau potable ou d'eaux usées, la commune concernée supporte 50% des frais et le SIAEPA 50% également.

Le conseil municipal valide cette proposition.

• **Participation financière de la commune au SIVM,**

Monsieur le Maire expose la délibération du 3/02/2022 prise par le conseil d'administration du Syndicat à Vocations Multiples de la région de Mont Louis (SIVM) relative aux participations des communes adhérentes pour l'année 2022. La participation de la commune de Saint Pierre dels Forcats s'élève à 5 424 € en fonctionnement et 86 395,11 € en investissement.

Le conseil municipal valide cette proposition.

• **Location de la maison pastorale, tarifs et mode de gestion,**

Monsieur le Maire expose la volonté de louer la Maison Pastorale, située rue des narcisses, à la semaine ou au week-end. Il convient d'en fixer les tarifs et le mode de gestion.

L'agence immobilière « Immobilier de Montagne » située sur la commune peut en assurer la gestion.

Madame Noémie RODRIGUEZ, conseillère municipale, ayant un intérêt personnel dans le vote de ce dossier, ne peut participer au débat et au vote, elle quitte donc la salle du conseil.

Le tarif de location est proposé à 400 € TTC / semaine l'hiver (de décembre à mars) et à 300 € TTC le reste de l'année.

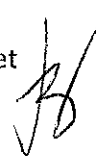
L'agence immobilière « Immobilier de Montagne » propose une formule gestion locative - prestation de services 7jours/7. La rémunération de l'agence sera de 20% TTC du montant de la location.

La proposition est validée par le conseil.

• **Location de l'appartement du Centre des Eclaireurs,**

Le Maire propose la mise en location de l'appartement situé dans l'ancien centre des éclaireurs, rue des narcisses, ce qui permettra une présence permanente sur ce site.

Le conseil municipal valide la mise en location de cet appartement pour la somme de 550 €/mois (500 € de loyer et 50 € de charges).



• **Point sur le transfert de trésorerie de Mont Louis à Prades,**

Le transfert s'est globalement bien passé. Un ajustement a été nécessaire au niveau des logiciels.

La commune a moins de contacts qu'auparavant. Un CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) basé à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes peut nous venir en aide (conseil budgétaire et comptable, conseil financier, conseil fiscal...).

• **Dossiers en cours :**

- Le projet d'aménagement Tassel, au col del baille, suit son cours. Enédis va réaliser l'impact du projet d'urbanisation sur le réseau public de distribution d'électricité.

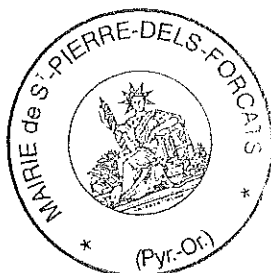
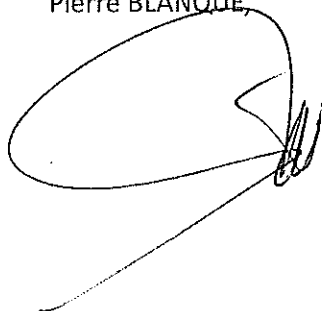
- Rocher d'escalade : une réunion est prévue avec le PNR le 15 février concernant l'aménagement des abords du rocher (sanitaires, coin pique-nique, stationnement, cheminement...).

- Pierre BLANQUE fait un point sur le projet TRIO, regroupement des stations du Cambre d'Aze, de Porté Puymorens et Formiguères.

- Le projet photovoltaïque sera présenté par la société VALECO lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,
Vincent ECHARD,

